

PROLONGEMENT DES SENTIERS AU PARC NATURE DE LA RÉGION D'ACTON

La Municipalité d'Upton est heureuse d'annoncer le prolongement des sentiers sur 1,5 kilomètre. L'installation de marches et d'un pont permet de passer au-dessus d'une coulée et découvrir une partie autrefois inaccessible. Les sentiers sont balisés par des troncs d'arbres et la surface de marche se fait sur le couvert naturel.

Ce prolongement est aussi une excellente nouvelle pour les amateurs de pêche qui ont accès au bord de la rivière. La rivière Noire regorge de 56 espèces de poisson pour le plus grand plaisir des pêcheurs.

Monsieur Guy Lapointe, maire de la Municipalité d'Upton, se réjouit de cette extension « Le conseil municipal est très heureux, dans la foulée de la Covid-19, de revoir son offre de service en loisir. La MRC d'Acton a fait preuve d'une grande flexibilité en modifiant le projet initial présenté au Fonds de soutien aux projets structurants. Cela nous a permis de prolonger le sentier tout en respectant les milieux naturels, c'est-à-dire en utilisant un passage utilisé autrefois par les véhicules tout-terrain et un sentier clandestin. »

Le comité « Les amis du Parc nature » verra le jour au cours des prochaines semaines pour veiller à la conservation et la mise en valeur du parc régional. Les personnes intéressées peuvent transmettre leur candidature par courriel à michael.bernier@upton.ca

Bonne promenade, bonne pêche!



Table des matières

Mot du maire.....	2
Séance du conseil	3-5
Avis public	6-7
Bibliothèque	7
Informations municipales	8-11
Régie intermunicipale	12
Organismes du territoire	12-14
Service des loisirs	15-16
Calendrier	16



Guy Lapointe
Maire



Alain Joubert
Conseiller # 01



Nathalie Lavoie
Conseillère # 02



Ghyslain Phaneuf
Conseiller # 03



Claude Larocque
Conseiller # 04



Barbara Beugger
Conseiller # 05



Mathieu Beaudry
Conseiller # 06

Coordonnées :

Bureau municipal :

810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone : 450 549-5611
Télécopieur : 450 549-5045
Courriel : info@upton.ca
Site internet : www.upton.ca

Heures d'ouverture :

Bureau municipal
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie :
Lundi au vendredi : horaire variable



Bonjour à tous,

La Municipalité d'Upton fait appel à tous les citoyens afin d'éviter le gaspillage de l'eau potable, une ressource essentielle. La consommation d'eau augmente en période estivale ce qui rend problématique le maintien d'un niveau sécuritaire de pression de l'eau au réseau d'aqueduc.

Il est possible de limiter l'utilisation de l'eau potable pour des fins qui ne sont pas essentielles :

- Munir son boyau d'arrosage d'un dispositif qui permet à son utilisateur d'interrompre le jet d'eau lorsqu'il n'en a pas réellement besoin;
- Utiliser un balai pour nettoyer son entrée;
- Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage des plantes ou du jardin. De nombreux systèmes de récupération d'eau existent sur le marché.

Les températures chaudes sont susceptibles d'amener les gens à faire un usage abusif de l'eau potable. Toutefois, le non-respect de cette réglementation peut entraîner une contravention. Pour éviter cette situation, la Municipalité fait appel au bon sens de chacun afin de se conformer à la réglementation.

Le conseil municipal et moi-même sommes fiers des nouvelles

infrastructures construites dernièrement dans notre belle Municipalité. Nous nous réjouissons de la construction d'un mini-putt de 9 trous. En plus de bonifier les activités du camp de jour, cet aménagement permettra aux familles de partager une activité de loisir ensemble. De plus, la Municipalité est heureuse d'annoncer le prolongement de 1,5 kilomètre des sentiers au Parc nature de la région d'Acton. L'installation de marches et d'un pont permet de passer au-dessus d'une coulée et de découvrir une partie autrefois inaccessible. Également, l'installation récente de 8 modules d'exercice améliore l'offre de loisirs au parc. Il est donc temps d'aller vous entraîner à l'extérieur!

Si vous avez des commentaires ou suggestions à me transmettre, je vous incite à laisser un message au bureau municipal au 450 549-561 ou par courriel à info@upton.ca et je vous contactera dans les meilleurs délais. Je serai très heureux de vous répondre et d'accueillir vos opinions.

Le beau temps étant encore avec nous, permettez-moi de conclure en vous rappelant qu'à Upton, on peut profiter de la belle saison de plusieurs façons. Pour connaître toutes les opportunités, nous vous invitons à consulter le site Internet à www.upton.ca ainsi que notre page Facebook.


Guy Lapointe
Maire

Services municipaux

Cynthia Bossé	Directrice générale	549-5611
Sylvia Ouellette	Directrice générale adjointe sylvia.ouellette@upton.ca	549-5625
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Michael Bernier	Coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales	549-5619
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Benoit Provost	Urbanisme et environnement benoit.provost@upton.ca	549-5626
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	



Séance du conseil municipal

Résumé du procès-verbal de la session du conseil de la Municipalité d'Upton du 7 juillet 2020 à 20 h.

Le conseil municipal approuve les délibérations de la séance régulière du 2 juin 2020.

Les comptes à payer du mois de juin 2020 et du 1er au 7 juillet pour une somme totale de 156 862,31 \$ et les comptes payés pour une somme de 63 407,74 \$ sont approuvés.

Les directives de changement de l'entreprise R. Guilbeault Construction inc. sont acceptées dans le cadre de la réfection de ponceaux et de travaux de voirie sur diverses routes concernant le nettoyage et l'inspection télévisée d'un ponceau au montant de 6 950,00 \$, plus les taxes et le remplacement d'un ponceau supplémentaire au montant de 69 178,50 \$, plus les taxes.

Le paiement de la facture de la firme Shellex pour des services professionnels d'ingénierie concernant la rue des Érables d'un montant 2 000,00 \$, plus les taxes, est autorisé.

Un avis de motion est donné à l'effet qu'à une prochaine assemblée, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton à l'annexe « B » concernant la tarification des services municipaux, service du greffe.

L'achat d'un logiciel antivirus pour les postes de travail est autorisé au montant de 599,99 \$, incluant les taxes et l'installation.

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de juin 2020 est déposé et un budget de 560,00 \$, plus les taxes, est approuvé pour le mois de juillet.

La firme Justin Viens architecture inc. est mandatée pour réviser le concept préliminaire du projet de centre multifonctionnel pour un montant de 9 860,00 \$, plus les taxes applicables.

La Municipalité d'Upton demande la révision de la formation obligatoire des pompiers à temps partiel pour alléger son contenu et l'adapter aux besoins des petites municipalités.

Ce conseil décline l'offre de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord concernant l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie puisqu'une telle situation ne risque pas de se produire.

Les modifications proposées à l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l'incendie sont soumises à la Municipalité de Saint-Liboire.

Un budget de 24 528,85 \$, plus les taxes applicables, est approuvé pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics pour le mois de juillet.

Un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) relativement à l'acquisition d'un camion 10 roues équipé afin d'effectuer le déneigement pour le Service des travaux publics est autorisé et madame Cynthia Bossé est mandatée pour débuter les démarches pour un financement par crédit-bail sur 10 ans.

La firme Archéotech inc. est mandatée pour produire un rapport d'un archéologue pour le projet de centre multifonctionnel au montant de 3 200,00 \$, plus les taxes applicables.



Séance du conseil municipal

La vente de tracteur avec pelle rétrocaveuse Ford est autorisée au montant de 4 500,00 \$.

Monsieur Patrick Laprise est nommé à titre de fonctionnaire responsable ainsi que monsieur Roger Garneau à titre de fonctionnaire responsable substitut pour l'application des règlements de la Municipalité d'Upton ci-après cités et de leurs amendements:

- Règlement général numéro G-100-01;
- Règlement numéro 2012-234 intitulé : « Règlement de la Municipalité d'Upton relatif à l'utilisation de l'eau potable »;
- Règlement numéro 2015-267 intitulé : « Règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans la municipalité »;
- Règlement numéro 2015-268 intitulé : « Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité »;
- Règlement numéro 2015-269 intitulé : « Règlement concernant la collecte sélective des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité ».

Monsieur Roger Garneau est nommé à titre de fonctionnaire responsable ainsi que monsieur Patrick Laprise à titre de fonctionnaire responsable substitut pour l'application des règlements de la Municipalité d'Upton ci-après cités et de leurs amendements:

- Règlement numéro 2015-270 intitulé : « Règlement décrétant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts »;
- Règlement numéro 2017-290 intitulé : « Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal »;
- Règlement numéro 2018-305 intitulé : « Règlement numéro 2018-305 sur les compteurs d'eau de la Municipalité d'Upton ».

Suivant la recommandation de la direction des travaux publics est autorisé l'achat de tous les équipements nécessaires pour les ouvrages de surverses de la compagnie Avensys Solutions inc. au montant de 29 319,00 \$, plus les taxes.

Le rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est déposé.

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé.

Un don à la fondation québécoise du cancer est autorisé au montant de 100,00 \$.

Un don à la fondation La Clé sur la Porte est autorisé au montant de 50,00 \$.

Un don à l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska est autorisé au montant de 100,00 \$.

Le conseil a délégué des membres pour l'assemblée générale de la Société culturelle du Lys inc. et pour agir au sein de son Conseil d'administration.

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mai 2020 est déposé.

Sont délégués comme membres ordinaires de la Société culturelle du Lys inc. et aux fins de son assemblée générale annuelle ainsi que pour agir au sein du conseil d'administration dudit organisme, advenant qu'ils y soient élus par les membres, les membres suivants :

Nom	Poste
Guy Lapointe	Maire
Barbara Beugger	Conseillère
Nathalie Lavoie	Conseillère
Claude Larocque	Conseiller
Ghyslain Phaneuf	Conseiller
Cynthia Bossé	Directrice générale



Séance du conseil municipal

Pour la soirée de Noël du personnel municipal, un budget d'environ 50 \$, taxes nettes, incluant le pourboire par personne est alloué pour le repas lors de cette soirée et un budget de 1 000 \$, taxes nettes, soit attribué pour la soirée dansante.

Le rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2020 a été déposé.

Un avis de motion est donné à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de construction numéro 2002-90 afin de permettre, à certaines conditions, que soient utilisés les pieux d'acier vrillés et les piliers de béton comme fondation à un bâtiment principal.

Le premier projet de règlement numéro 2020-327 intitulé « *Règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives au type de fondation autorisée* » est adopté.

Un comité est créé pour le projet de la rue Lajoie et soient désignés : messieurs Alain Joubert, Mathieu Beaudry, madame Cynthia Bossé et un ingénieur désigné par la Municipalité.

La location d'un tracteur des Équipements Adrien Phaneuf est autorisée pour 250 heures au montant de 12 500,00 \$ et un taux horaire de 50,00 \$ pour les heures excédentaires. Un budget supplémentaire de 7 000,00 \$ est également autorisé pour l'acquisition et l'installation de l'équipement de déneigement.

Considérant que madame Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction, utilise son téléphone cellulaire personnel pour réaliser des tâches reliées à ses fonctions, le paiement de la moitié des données cellulaires est autorisé.

L'offre de prix de l'entreprise Vitrerie Claude Ltée pour un nouveau mur rideau au fini bleu duracron au montant de 28 499,00 \$, plus les taxes applicables, est autorisée.

La MRC d'Acton est mandatée pour requérir un préavis auprès du MAMH concernant le projet de parc industriel pour la modification du schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser les installations autonomes dans le périmètre urbain, seulement pour le secteur visé. Une firme est mandatée à produire une estimation de coût confirmant les coûts des options pour fin de comparaisons (autonome et réseaux).

Le bureau municipal est accessible aux citoyens sur rendez-vous seulement et que des procédures soient établies pour les rencontres et la tenue des assemblées de conseil est autorisée en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

**Bonnes
VACANCES**



Avis publics



AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation publique

Est, par la présente, donné par la soussignée madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2020-325 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'augmenter le nombre maximal d'unités de motel autorisées dans la zone 207 » de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, le conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le « Règlement numéro 2020-325 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton afin d'augmenter le nombre maximal d'unités de motel autorisée dans la zone 207 ».
2. Lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, le conseil municipal a adopté le premier projet de « Règlement numéro 2020-325 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton afin d'augmenter le nombre maximal d'unités de motel autorisées dans la zone 207 ».
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi le 18 août 2020 à 19 h 50 à la salle du Conseil municipal sise au 810, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2020-325, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement numéro 2020-325 consiste à faire passer de cinq (5) à dix (10) le nombre maximal d'unités de motel autorisées dans la zone à dominance commerciale numéro 207.
5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de juillet de l'an 2020.

Cynthia Bossé,
Directrice générale



AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation publique

Est, par la présente, donné par la soussignée madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives au type de fondation autorisée» de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2020, le conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le « Règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives au type de fondation autorisée ».
2. Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2020, le conseil municipal a adopté le projet de « Règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives au type de fondation autorisée ».
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu mardi le 18 août 2020 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal sise au 810, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2020-327, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement numéro 2020-327 consiste à permettre, et ce, à certaines conditions, que soient utilisés les pieux d'acier vrillés et les piliers de béton comme fondation à un bâtiment principal de béton comme fondation à un bâtiment principal.
5. Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de juillet de l'an 2020.

Cynthia Bossé,
Directrice générale

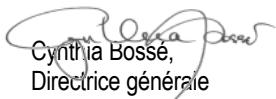


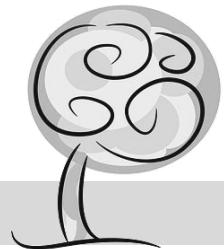
AVIS PUBLIC
Relatif à une consultation publique

Est, par la présente, donné par la soussignée madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2020-326 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter des usages dans la zone 402 » de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, le conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le « Règlement numéro 2020-326 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter des usages dans la zone 402 ».
2. Lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, le conseil municipal a adopté le premier projet de « Règlement numéro 2020-326 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter des usages dans la zone 402 ».
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi le 18 août 2020 à 19 h 40 à la salle du Conseil municipal sise au 810, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2020-326, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement numéro 2020-326 consiste à permettre les ateliers d'entretien de véhicules et les établissements commerciaux reliés aux activités de construction, de terrassement et d'aménagement extérieur dans la zone à dominance industrielle numéro 402.
5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de juillet de l'an 2020.


Cynthia Bossé,
Directrice générale



Bibliothèque

ADULTES

Pour mieux répondre à la demande, la bibliothèque ouvrira les mardis de 15 h à 17 h **à compter du 4 août prochain** ainsi que les samedis de 9 h 30 à 11 h 30.



Conformément à la réglementation gouvernementale émise, nous vous informons que le port du masque est obligatoire à la bibliothèque.

Titre	Auteur
La servante écarlate (Science fiction)	Margaret Atwood,
Les Testaments (Science fiction)	Margaret Atwood,
Raiponce (Horreur)	L.P. Sicard
En secret (Suspense)	Mary Higgins Clark
Eva Les collines de Bellechasse (Historique)	Marthe Laverdière
Méconnaissable (Récit)	Valérie Jessica Laporte
Tous programmés pour l'optimisme! (Docu psycho)	Tali Sharot
On profite de l'été chez soi (Juillet-août 2020)	RICARDO
Profitez de l'été! (Juillet 2020)	Protégez-vous
Décrocher plus de 100 idées pour remettre du bonheur dans nos vies (Juillet-août)	L'actualité

ADOS ET JEUNES

Titre	Auteur
Ma baby encyclopédie Larousse	Les 5 sens
La géographie	Mes docus junior
National Geographic kids Voyez le monde de l'intérieur!, Rayons X eXtrêmes	Mon grand livre de sciences
Voyez le monde de l'intérieur!	Rayons X eXtrêmes
Un été coloré! (Juillet-août 2020)	Les explorateurs

Informations municipales



PRISES DE RENDEZ-VOUS AU BUREAU MUNICIPAL

Veuillez noter que le bureau municipal est toujours fermé aux citoyens, cependant il est possible de prendre un rendez-vous pour les urgences en communiquant par courriel à secretariat@upton.ca ou en téléphonant au 450 549-5611. Des règles sanitaires vous seront transmises à la prise du rendez-vous, comme le port du masque ainsi que la désinfection des mains. Aucune visite improvisée ne sera tolérée.

VOUS AVEZ UN ARBRE MALADE SUR VOTRE PROPRIÉTÉ?

Vous pouvez le faire couper en demandant un permis à cet effet. Mais avant de mettre fin à sa vie, il est fortement conseillé de le soigner.

1. Apportez une feuille malade à votre centre jardin. Un employé est généralement en mesure de vous proposer un produit pour le soigner;
2. Soignez votre arbre;
3. Si le traitement n'a pas réussi, alors vous pouvez penser à le couper;
4. Avant de couper votre arbre, vous devez demander un permis. L'inspecteur ira sur place constater l'état de l'arbre;
5. Une fois coupé, veillez à remplacer celui-ci par un autre arbre ou un arbuste.

Les arbres, c'est notre oxygène, ne l'oublions pas!



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN TERRAIN VACANT?

Il est de votre responsabilité d'entretenir votre terrain! En effet, les propriétaires de terrains vacants doivent couper les herbes longues et mauvaises herbes avant qu'elles n'atteignent une hauteur de 25 cm (9 pouces).



Informations municipales

LE GOUVERNEMENT A PROLONGÉ L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE CERTAINES MESURES DÉDIÉES AUX MUNICIPALITÉS CONTINUENT DE S'APPLIQUER

PORT DU COUVRE-VISAGE OBLIGATOIRE

Le 18 juillet est entrée en vigueur l'obligation de porter le couvre-visage dans les lieux publics fermés pour toute personne de 12 ans et plus. Cette nouvelle obligation concerne le bureau municipal et tous les autres édifices municipaux. Tous les citoyens qui s'y présenteront devront porter un couvre-visage. Il est possible que la municipalité en fournit aux visiteurs qui l'auraient oublié.

BUREAU MUNICIPAL

Depuis le 18 juillet, les employeurs privés et les municipalités doivent respecter un taux d'occupation d'au plus 25 % de la somme des employés de bureau. Ainsi, au bureau municipal d'Upton, un maximum de 2 employés peut être présent en même temps. Soulignons toutefois que le télétravail est toujours effectif, une mesure fortement encouragée par le gouvernement, pour les activités qui peuvent se poursuivre à distance.

Le bureau municipal est toujours fermé aux citoyens. Cependant, il est possible de prendre un rendez-vous pour les urgences en communiquant par courriel à info@upton.ca ou en téléphonant au 450 549-5611. Des règles sanitaires vous seront expliquées à la prise du rendez-vous. Aucune visite improvisée ne peut être acceptée.

**Le taux d'occupation de 25 % pourrait être augmenté graduellement au cours des prochains mois selon l'évolution de la situation de la pandémie au Québec.*

L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL, PRÉVUE LE 11 AOÛT PROCHAIN, SE TIENDRA DEVANT PUBLIC

Les séances du conseil municipal d'Upton doivent maintenant se tenir en présence du public qui désire y assister.

** Un nombre maximum de 50 personnes peut assister à la séance publique.*

La distanciation physique de 2 mètres doit être respectée par toutes les personnes présentes à la salle des sessions du Conseil. Pour circuler dans l'édifice, tel qu'emprunter l'escalier et les corridors accédant à la salle, le port du couvre-visage est exigé. Une fois assis, le couvre-visage peut être retiré.

Dans le cas où un manque d'espace ne permettrait pas de respecter la distanciation de 2 mètres, le président d'assemblée, monsieur Guy Lapointe, maire, avisera l'assistance que le port du couvre-visage est requis. Ainsi, le droit de toute personne d'assister à une séance publique sera respecté.

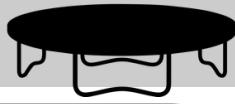
Dans tous les cas, la Municipalité invite les citoyens à lui transmettre leurs questions par écrit à tout moment avant la séance du conseil (courriel ou poste). Ces questions écrites s'ajoutent à la période de questions prévue aux séances. Adressez ces questions à madame Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction à annick.tbouchard@upton.ca

**Advenant que le Conseil juge qu'il ne peut tenir de séance publique en raison de mesures sanitaires à respecter, la séance peut être tenue à huis clos, sous certaines conditions.*

Merci de votre compréhension et de votre habituelle collaboration.



Informations municipales



COUCHES LAVABLES

Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables, la Municipalité offre une aide financière aux familles résidant à Upton et qui ont fait l'achat d'au moins 24 couches lavables neuves. Cette aide consiste en un remboursement de 50 % du coût d'achat jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfant. Votre demande de remboursement doit être accompagnée des documents suivants :

1. Le formulaire pour remboursement et engagement moral pour utilisation de couches lavables dûment rempli et signé;
2. Une photocopie du certificat ou de la déclaration de naissance de votre enfant;
3. Une preuve de résidence à Upton au moment de la naissance de l'enfant;
4. La facture originale d'achat d'au moins 24 couches lavables neuves (la date d'achat et le nombre de couches achetées doivent être clairement identifiés sur la facture).

La demande doit être reçue à la Municipalité, avant que l'enfant n'ait atteint l'âge d'un (1) an et doit être accompagnée de tous les documents requis qui sont mentionnés au formulaire de demande de remboursement. Les demandes de remboursement seront acceptées tant que le programme sera en vigueur et seulement pour les enfants nés de parents qui résidaient à Upton au moment de la naissance du bébé et qui y demeurent encore au moment de la demande de remboursement.

Pour information, vous pouvez vous adresser au bureau de la Municipalité en téléphonant au 450 549-5611 ou par courrier électronique, à l'adresse secretariat@upton.ca

ASTUCES DE PRO de Garofeu pour toute la famille!

Un pare-étincelles est un excellent moyen de réduire les risques d'incendie.



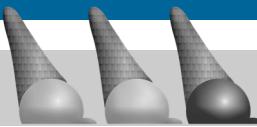
LA CHALEUR EXTRÊME DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Lors d'épisodes de chaleur extrême, les autorités de santé publique recommandent habituellement à la population de se rafraîchir dans un endroit climatisé comme un centre d'achats ou une bibliothèque municipale. Dans le contexte actuel où plusieurs endroits publics climatisés sont fermés, il est recommandé de passer quelques heures par jour dans les endroits climatisés ou plus frais de votre résidence et d'appliquer les mesures indiquées dans cette page.

Si vous vous trouvez dans un lieu public climatisé, vous devez respecter la distanciation physique de 2 mètres et suivre les consignes sanitaires.



Informations municipales



**JE SÉCURISE
MA PISCINE,
C'EST MA RESPONSABILITÉ**

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ
DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Québec.ca/piscinesresidentielles

Votre gouvernement

Québec



10 CONSEILS SIMPLES POUR ÉCONOMISER L'EAU À LA MAISON

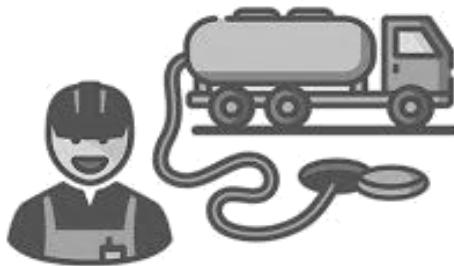
1. Mettre un **dispositif dans le réservoir** de votre toilette pour réduire la quantité d'eau lorsqu'il se remplit ou **changer votre toilette** pour une toilette à double chasse qui consomme de 4,1 litres à 6 litres d'eau au lieu de 12 litres et plus à chaque chasse.
2. Fixer un **aérateur à débit réduit** sur les robinets, ce qui permet d'économiser le tiers de l'eau d'un robinet standard.
3. **Installer une pomme de douche** certifiée WaterSense qui permet de réduire de moitié notre consommation
4. **Récupérer l'eau de pluie** pour arroser les plantes.
5. Limiter la durée de la **douche à 5 minutes**.
6. Ne pas trop rincer la vaisselle avant de la mettre au lave-vaisselle.
7. **Remplir le lave-vaisselle** à pleine capacité avant de le mettre en marche.
8. Rincer au minimum les articles avant de les mettre au recyclage.
9. **Fermer le robinet** pour ne pas que l'eau coule inutilement lorsqu'on se brosse les dents.
10. **Vérifier s'il y a des fuites d'eau** sur vos robinets et sur vos toilettes et les réparer s'il y a lieu.



Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains / Organismes du territoire

PROGRAMME DE VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

MUNICIPALITÉ D'UPTON	2020
	Route/rang
Upton	Rang 7
Du 23 au 30 septembre	Montée des Pins
	Rue des Épinettes
	Rue des Mélèzes
	Rue des Bouleaux
	Rue des Plaines
	Rue des Cèdres
	Rue des Sapins
	Montée Beaudoin
	Rang 21
	Rue des Muguet
	Rue des Pivoines
	Rue des Glaieuls
	Rue des Jonquilles
	Rue des Oeilllets
	Rue des Lys
	Rue des Lilas
	St-Cyrille Est
	Rue Lessard
	Rang 20



DÉGAGEONS CORRECTEMENT LES COUVERCLES

L'entrepreneur ne pourra effectuer la vidange si les couvercles ne sont pas correctement dégagés ou si l'installation n'est pas visible et accessible. Des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur seront alors réclamés. Chaque citoyen doit, à la date fixée par la Régie pour la vidange, s'assurer que chaque couvercle de l'installation soit accessible (clôture débarrée), clairement localisé et dégager le bas du couvercle sur son pourtour de 6 pouces de large et de profond afin que celui-ci puisse être simplement basculé sur le côté.

PARCE QU'UN AMI,
C'EST PRÉCIEUX!



30 JUILLET
JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'AMITIÉ

Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains vous souhaite pour cette journée de passer du bon temps entre amis... et en sécurité! Vous avez envie de devenir un ami important dans la vie d'une personne, nous sommes à la recherche de bénévole pour Benoit, Maxime, Stéphanie et plusieurs autres. Contactez Parrainage civique: 450 774-8758 ou parrainagecivique.org

Organismes du territoire



**LES VACANCES,
C'EST PAS REPOSANT
POUR TOUT LE MONDE...**

SOS

**VIOLENCE
CONJUGALE**

1 800 363-9010
SOS@SOSVIOLENCECONJUGALE.CA

24 HEURES /24 7 JOURS/7



Bonjour,

J'espère que vous allez bien malgré toutes les contraintes imposées par la COVID.

Je viens vous informer que la Collection St-Amour reprend ses activités et rouvrira ses portes pour une dernière fois cette année.

Les expositions *Touchons du bois!* et le *Patrimoine architectural de la MRC d'Acton* seront offertes au public du 2 juillet au 30 août 2020.

Horaire:

- ⇒ Jeudi et vendredi de 10 h à 18 h ;
- ⇒ Samedi et dimanche de 10 h à 17 h.

Une guide-interprète, Olivia Zaugg d'Upton accueillera le public.

L'entrée est gratuite.

Bonne journée et n'hésitez pas à me contacter si nécessaire.

Suzanne Saint-Amour
expositioncsa@gmail.com
305, rue Principale
À l'arrière du magasin général, dans le hangar

*Collection
Saint
Amour*





Organismes du territoire

FABRIQUE ST-ÉPHREM D'UPTON

MA PAROISSE, J'Y TIENS!

Bonne nouvelle

Le 5 juillet l'église a ouvert ses portes. C'est reparti, petit à petit les activités reprennent. L'année s'amorce avec beaucoup de changement. L'Unité des Semeurs s'agrandit. Il y a trois paroisses de plus : Saint-Nazaire, Saint-Théodore et Saint-André d'Acton. Notre Évêque a réquisitionné notre prêtre Yvon Alix pour la paroisse le Confesseur, c'est-à-dire la Cathédrale. Notre Unité aura 3 prêtres: comme prêtre modérateur Alain Mitchell, Dominique Quirion comme prêtre collaborateur et Brice Severin Banzouzi aussi comme prêtre collaborateur. J'aimerais que vous vous joigniez à moi pour leur souhaiter la bienvenue.

Bienvenue



Le conseil des marguilliers

Le conseil des marguilliers a un projet de faire le marché des récoltes le 6 septembre de 10 h à 17 h. Il y a des tables à louer au coût de 10 \$ chacune et pour les personnes intéressées, vous pouvez téléphoner madame Andrée Thérioux au 450 549-4436 ou monsieur Stevens Héroux au 514 621-0103.

INSCRIPTIONS

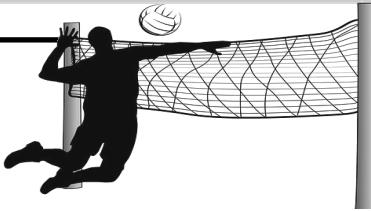
Les parcours catéchétiques vont reprendre au mois de septembre. Si vous n'avez pas encore inscrit votre enfant, vous pouvez le faire immédiatement en appelant monsieur Réal Lacharité au 450 230-5411 ou encore à la paroisse 450 549-4533.

Pour les enfants dont les parcours n'ont pas été terminés à cause de la pandémie, nous allons remettre les certificats pour les parcours d'initiation, parcours 1, parcours 2, parcours 3 et parcours 4 le 20 septembre prochain à la messe de 9 h.

Au plaisir de se voir!



Services des loisirs, culture et vie communautaire



TERRAIN DE VOLLEYBALL À UPTON

Les pieds dans le sable, face au filet, le ballon en main, vous êtes prêt à vous élancer pour disputer une superbe partie de volleyball de plage.

La Municipalité d'Upton possède un terrain de volleyball qui est situé au parc des Loisirs.

Aucune réservation de terrain n'est acceptée. C'est le principe du premier arrivé, premier servi qui est mis en application.

Bonne partie!

POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

La Municipalité d'Upton en est à mettre à jour sa politique « Municipalité amie des aînés ».

Nous sommes à la recherche de représentants de 55 ans et plus qui souhaiteraient s'impliquer dans ce projet.

Les orientations prises avec cette nouvelle politique guideront les actions futures du Conseil municipal.

Afin de faire partie de ce comité, veuillez communiquer avec monsieur Michael Bernier à michael.bernier@upton.ca ou en composant le 450 549-5626.

INSTALLATION DE MODULES D'EXERCICE AU PARCS DES LOISIRS

La Municipalité d'Upton est fière d'annoncer l'installation de 8 modules d'exercice qui bonifient l'offre de loisirs au parc. Chaque module permet de travailler différents muscles.

Monsieur Guy Lapointe, maire de la Municipalité, se réjouit de cette nouvelle installation « Le conseil municipal est très heureux de poursuivre le développement du terrain des loisirs. Avec cet ajout, le parc est plus inclusif et intergénérationnel. Les modules permettent de faciliter l'adoption de saines habitudes de vie. »

Ce projet, demandé par les aînés lors de la démarche réalisée de Politique familiale et Municipalité amie des aînés, est possible grâce à l'octroi d'une subvention de 23 629,00 \$ accordée par le gouvernement du Canada au programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Bonne mise en forme!



Tournoi de mini-putt



Le **9 août** prochain, à **10 h**, rendez-vous au terrain de la place des Loisirs pour participer ou assister à notre tournoi de mini-putt.

Vous pouvez vous inscrire au tournoi 12 ans et moins ou au tournoi 12 ans et plus, selon votre âge, en communiquant avec monsieur Michael Bernier à michael.bernier@upton.ca ou en composant le 450 549-5619.



D déchet, **R** recyclable et **O** organique

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	Collection Saint-Amour 10 h à 17 h
2	3	4	5 	6	7	8
Collection Saint-Amour 10 h à 17 h			Collection Saint-Amour 10 h à 18 h	Collection Saint-Amour 10 h à 18 h	Collection Saint-Amour 10 h à 17 h	
9 Tournoi de mini-putt 10h	10	11 	12 	13	14	15
Collection Saint-Amour 10 h à 17 h			Collection Saint-Amour 10 h à 18 h	Collection Saint-Amour 10 h à 18 h	Collection Saint-Amour 10 h à 17 h	
16	17	18  Conseil municipal	19 	20	21	22
Collection Saint-Amour 10 h à 17 h			Collection Saint-Amour 10 h à 18 h	Collection Saint-Amour 10 h à 18 h	Collection Saint-Amour 10 h à 17 h	
23	24	25 	26 	27	28	29
Collection Saint-Amour 10 h à 17 h			Collection Saint-Amour 10 h à 18 h	Collection Saint-Amour 10 h à 18 h	Collection Saint-Amour 10 h à 17 h	
30	31					
Collection Saint-Amour 10 h à 17 h						



COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

«Le Bavard» est publié et distribué vers le 30 de chaque mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués **avant le 12 de chaque mois**. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: secretariat@upton.ca.

La Municipalité d'Upton se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin. La politique de publication du journal municipal peut être consultée sur le site Internet de la Municipalité au www.upton.ca